

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
- 24 MARS 2016 -**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE	22
Présents	19
Absents	03
Votants	21

Le vingt-cinq février deux-mille seize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Macé, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Président.

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2016.**

**Présents** : Monsieur Jacques DALMONT, Monsieur Christian CLÉMENT, Monsieur José COLLADO, Madame Noëlle POIRIER, Monsieur Didier THÉVENARD, Monsieur Franck QUERU, Madame Annick JARRY, Monsieur Sylvain JARRY, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Armelle DESTAIS, Monsieur Marc MAILLARD, Madame Chantal LEUDIÈRE, Monsieur Denis DUGRAIS, Monsieur Christian GUERIN, Madame Isabelle GARNIER, Monsieur Daniel CORBIÈRE, Monsieur Stéphane ANDRIEU, Madame Isabelle MICALAUDIE, Monsieur Samuel RADIGUE.

**Absents** : Madame Thérèse LETTINTURIER, Madame Virginie DREUX-COUSIN, Madame Nadège QUENTIN.

**Délégations** : Madame Thérèse LETTINTURIER avait délégué ses pouvoirs à Madame Annick JARRY, Madame Virginie DREUX-COUSIN avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Sylvain JARRY.

**Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier THEVENARD est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES ».**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en décembre 2013, le Conseil d'Administration de la CAF de l'Orne accordait un agrément « Centre Social » de deux ans pour la création du Centre SocioCulturel Fertois.

Ces deux années ont vu l'aboutissement d'un projet s'inscrivant sur le territoire initié depuis 2011. Le Centre d'Animation Jacques Prévert a ainsi été réhabilité pour accueillir l'équipe et une partie des activités de cette nouvelle structure.

Aujourd'hui, le bilan de ce premier agrément ainsi que les orientations (réaffirmées ou réajustées grâce aux retours et à la participation des différents publics reçus par le Centre

SocioCulturel Fertois) ont été présentés à la CAF de l'Orne. Ce document a permis de renouveler l'agrément pour deux nouvelles années, permettant de maintenir et de développer une structure qui soutient l'implication de chaque habitant dans sa cité et dans son environnement et qui favorise le « bien vivre ensemble ».

A la suite du renouvellement d'agrément par la Conseil d'Administration de la CAF de l'Orne, a été soumis à la signature de Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel la convention d'objectifs et de financement de la prestation « animation globale et coordination » et « animation collective familles », détaillant les modalités d'engagement de la CAF de l'Orne et de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de la communication de ce document.**

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SWIN GOLF.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la saison estivale, particulièrement pour l'activité « swin golf », il est proposé d'établir une convention avec l'Association « Swin Golf Fertois ».

La convention, que vous trouverez en annexe aux pages suivantes, est conclue pour une durée de sept mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour un montant de 3800 € (paiement au 31 octobre 2016).

Il convient également de sortir toutes les balles de swin golf que détient le Trésor Public, et de les donner à l'Association. Une décision sera prise ultérieurement.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- ACCEPTE DE CONCLURE la convention de mise à disposition de l'activité « swin golf » avec l'Association « Swin Golf Fertois ».**

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 22.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1998 portant sur le classement de chemins ruraux dans la voirie communale.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2015, gestionnaire du bien, portant sur le déclassement d'une partie de la voie communale n° 22.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération en date du 28 janvier 2015 ; la Communauté de Communes n'étant pas propriétaire de la voirie communale.

Toutefois, en sa qualité de gestionnaire, avant la cession de cette parcelle et le lancement de la procédure d'une enquête publique par la Ville de La Ferté-Macé, propriétaire, la Communauté de Communes La Ferté-St Michel, doit émettre un avis.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- EMET un avis favorable à cette cession.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **CONVENTION ENTRE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE « LA GRANDE NOUVELLE » ET L'UNITÉ « CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE A TEMPS PARTIEL » DU CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE L'ORNE (CPO).**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de ses missions de médiation, la Médiathèque intercommunale engage un partenariat avec l'unité « CATTP » (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) du Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO), pour organiser un atelier de pratiques numériques.

Ce partenariat est encadré par une convention qui prévoit la mise à disposition de l'espace multimédia de façon régulière et à titre gracieux avec un accueil personnalisé (en dehors des heures d'ouverture au public) par la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

Le CATTP s'engage de son côté à prendre en charge l'organisation et la réalisation de l'atelier et à faire respecter le matériel.

Un bilan annuel de cette action sera réalisé conjointement.

La Commission Culture s'est prononcée favorablement à cette action.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- ACCEPTE DE CONCLURE la convention entre la Médiathèque « La Grande Nouvelle » et l'unité « Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel » du Centre Psychothérapique de l'Orne.**

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le fonctionnement estival de la Base de Loisirs nécessite le recrutement de deux postes saisonniers de surveillant de baignade à temps complet.

Ces postes seraient pourvu par référence à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article

3-2° relatif au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les titulaires de ces postes seraient rémunérés par référence au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives, indices brut 352 majoré 329 de la Fonction Publique et bénéficieraient de la prime annuelle allouée à l'ensemble du personnel communautaire au prorata de leur temps de travail.

Ces postes seraient pourvus, au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, pour une durée de trois mois maximum.

Les crédits nécessaires à ces créations de poste seront inscrits au chapitre 012 du Budget 2016.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- PROCÉDE, pour la Base de Loisirs et selon les règles énoncées ci-dessus, à la création de deux postes saisonniers de surveillant de baignade à temps complet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **FONCTIONNEMENT DU MUSÉE DU JOUET POUR L'ANNEE 2016.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'afin de permettre la gestion et l'animation du Musée du Jouet de La Ferté-Macé pour une réouverture tout public, il est proposé d'établir un partenariat d'une part avec l'Association « Les Amis des Jeux, Musiques et Contes Traditionnels » et d'autre part avec l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme aurait pour mission d'organiser et d'encadrer les visites individuelles, libres ou commentées durant des périodes d'ouvertures définies comme suit :

● En période scolaire :

- le mercredi après-midi de 14h00 à 17h30.
- le samedi matin de 09h00 à 12h00.

● En période de vacances scolaires (toutes zones confondues) :

- les lundis et mercredis après-midis de 14h00 à 17h30.
- les jeudis et samedis matin de 09h00 à 12h00.

Le règlement des visites s'effectuerait par le biais d'une régie communautaire.

L'Association « Les Amis des Jeux, Musiques et Contes Traditionnels » aurait, quant à elle, l'encadrement des visites libres ou commentées des groupes.

Le paiement des visites des groupes sera facturé par la CDC sur la base d'un état remis par l'association après chaque visite, accompagné des devis acceptés et signés par les visiteurs.

Pour information, les tarifs applicables en 2016 sont les suivants :

- |   |        |
|---|--------|
| - Entrée individuelle :   | 3,30 € |
| - Entrée de groupe (à partir de 10 personnes - Prix/personne) : | 2,40 € |

- Entrée étudiant, scolaire, autocariste :	1,60 €
- Enfant de moins de 6 ans accompagné :	Gratuit
- CE, amicales, associations de salariés, œuvres sociales :	2,40 €
- Vente unitaire de carte postale :	0,30 €
- Vente unitaire de la brochure pour la promotion du Musée du Jouet et du Trésorama :	1,00 €

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec l'Office de Tourisme et l'Association « Les Amis des Jeux, Musiques et Contes Traditionnels ».**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **TARIFS DES PARCELLES SITUÉES EN ZONE INDUSTRIELLE ET DANS LES LOTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Par délibérations en date du 29 juin 2015, le Conseil Communautaire avait décidé la vente des parcelles suivantes, situées en zone industrielle :

- Parcelle AH 382 à Monsieur Gérard RETOUR (nouvellement cadastrée AH 438) au prix net vendeur de 55.000 €
- Parcelle AH 426 à la société SCF au prix net vendeur de 14.310 €
- Parcelle AH 370 et 371 (nouvellement cadastrée AH 430 et 432) au prix net vendeur de 70.200 €

Par ailleurs, par délibération en date du 07 octobre 2015, l'assemblée délibérante avait décidé de fixer les nouveaux tarifs des lotissements communautaires, à savoir : la Pommeraie, le Fay-Bas, le Chemin de Bât, la Barbère, la Perrière, le Moulin Robert à La Ferté-Macé ainsi que le Hameau Jacotin à Saint Michel des Andaines.

Il y a lieu de compléter ces délibérations en précisant que le prix des parcelles s'entend Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les autres termes desdites délibérations demeurent inchangés.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- PRÉCISE que les prix de vente des parcelles situées en zone industrielle tels que fixés dans les délibérations D/15/092/C, D/15/093/C et D/15/094/C du 29 juin 2015 s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).**

**- PRÉCISE que les tarifs des lotissements communautaires tels que fixés dans la délibération D/15/098/C du 7 octobre 2015 s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).**

**- CONFIRME que les lotissements de la Barbère et du Chemin de Bât feront l'objet d'une vente promotionnelle d'un an, applicable sur l'année 2016.**

**- AUTORISE Monsieur le Président, ou un vice-président délégué, à signer tous documents, notamment les actes notariés, et effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.**

- Vu la note transmise avec l'ordre du jour de la séance de ce jour.

- Vu la présentation faite par Monsieur le Président de la situation financière et des orientations budgétaires de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

- Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- PREND ACTE que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016 a eu lieu à cette séance.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUVERTURE DES TRIBUNES DU STADE GASTON MEILLON - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2016.**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la DETR, la commission Sports et Loisirs souhaite qu'une demande de subvention soit déposée pour les travaux de réfection de la couverture des tribunes du stade Gaston Meillon (74 500 € TTC) ainsi que de la main courante (32 000 € TTC).

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- SOLLICITE une demande de financement DETR pour les travaux de réfection de la couverture des tribunes du stade Gaston Meillon, au taux de 40 %.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **INFORMATISATION DES ÉCOLES - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2016.**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins exprimés par les équipes enseignantes des écoles publiques de La Ferté-Macé, il a été décidé d'inscrire au Budget 2016 de la Communauté de Communes, l'achat de trois vidéoprojecteurs interactifs et un ordinateur portable.

La dépense prévisionnelle s'élève à **3824 € HT** soit **4588,80 € TTC**.

Cette dépense est éligible à une subvention DETR au titre de l'année 2016.

Il vous sera demandé de bien vouloir solliciter cette subvention au taux maximum de 60 %.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- SOLLICITE une demande de financement DETR pour l'informatisation du groupe scolaire Jacques Prévert - site maternel.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE MARTIN LUTHER KING - DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin de réduire la consommation d'énergie de la CDC, il serait souhaitable d'envisager la rénovation de l'éclairage public.

Certains luminaires particulièrement vétustes et gros consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche :

- la rue Martin Luther King : 40 lampes source LED 20W pour un montant prévisionnel de **23 084,00 € HT** de fourniture en matériel et de **3645,00 € HT** de main d'œuvre en régie.

Dans le cadre de ces actions, une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être déposée au titre de la maîtrise de l'énergie (réfection de l'éclairage public) à hauteur de 30 % pour un montant de **6925,20 €**.

Ce dispositif accompagne les collectivités ayant des projets générant des économies d'énergie par rapport aux équipements déjà installés.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention DETR pour la rénovation de l'éclairage public rue Martin Luther King et Avenue du Président Coty, au taux de 30 %, soit 6925,20 €.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU PRÉSIDENT COTY - DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin de réduire la consommation d'énergie de la CDC, il serait souhaitable d'envisager la rénovation de l'éclairage public.

Certains luminaires particulièrement vétustes et gros consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche :

- l'avenue du Président Coty : 9 luminaires source LED 80W pour un montant prévisionnel de **4507,47 € HT** de fourniture en matériel et de **1093,50 € HT** de main d'œuvre en régie (Cf. devis en annexe aux pages suivantes).

Dans le cadre de ces actions, une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être déposée au titre de la maîtrise de l'énergie (réfection de l'éclairage public) à hauteur de 30 % soit un montant de **1352,24 €**.

Ce dispositif accompagne les collectivités ayant des projets générant des économies d'énergie par rapport aux équipements déjà installés.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention DETR pour la rénovation de l'éclairage public rue Martin Luther King et Avenue du Président Coty, au taux de 30 %, soit 1352,24 €.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **AMÉNAGEMENT DE L'ACCES A L'HÔPITAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux de voirie peuvent être financés au titre de la DETR et du FAL dès l'instant où cela correspond à des opérations d'espaces publics améliorant la sécurité routière ou des piétons.

Afin de faciliter l'accès à l'Hôpital sis rue Sœur Marie Boitier (route d'Argentan), une demande de financement DETR pourrait être sollicitée au taux de 50 % soit **71 735,00 €**.

Le FAL quant à lui pourrait être sollicité à hauteur de 13,94 % soit **20 000 €**.

L'investissement total serait de **143 470,00 € HT**.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
État (DETR)	71 735,00 €	50,00 %
Département (FAL)	20 000,00 €	13,94 %
Autofinancement CDC	51 735,00 €	36,06 %
<b>Total</b>	<b>143 470,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **AMÉNAGEMENT DE LA PLACE NEUSTADT - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux de voirie peuvent être financés au titre de la DETR et du FAL dès l'instant où cela correspond à des opérations d'espaces publics améliorant la sécurité routière ou des piétons.

Pour l'aménagement de la Place Neustadt, une demande de financement DETR pourrait être sollicitée à hauteur de 50 % soit **62 997,00 €**.

Le FAL quant à lui pourrait être sollicité à hauteur de 15,87 % soit **20 000 €**.



L'investissement total se monte à **125 994,00 €**.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
État (DETR)	62 997,00 €	50,00 %
Département (FAL)	20 000,00 €	15,87 %
Autofinancement CDC	42 997,00 €	34,13 %
<b>Total</b>	<b>125 994,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

### **AIRE DE COVOITURAGE SUR LE PARKING DE L'ANCIENNE PISCINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de développer la pratique du covoiturage, la collectivité souhaite mettre à disposition les infrastructures nécessaires au développement de celui-ci.

Le covoiturage est un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle à la fois économique, écologique et social. Une voiture à plusieurs, c'est moins de frais, moins de nuisances, moins de circulation et plus de convivialité !

Ce projet pourrait être financé au titre de la DETR et du FAL, le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
État (DETR)	9280,00 €	20,00 %
Département (FAL)	12 000,00 €	25,86 %
Autofinancement CDC	25 124,00 €	54,14 %
<b>Total</b>	<b>46 404,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- APPROUVE le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **MISE EN ACCESSIBILITÉ D'UN LOCAL ASSOCIATIF AU 16 RUE SAINT DENIS - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en accessibilité d'un local associatif au 16 rue Saint Denis, une demande de financement DETR pourrait être sollicitée à hauteur de 40,00 % soit un montant de **2352,64 €**.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
État (DETR)	2352,64 €	40,00 %
Autofinancement CDC	3528,96 €	60,00 %
<b>Total</b>	<b>5881,60 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.

- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter une demande de financement DETR à hauteur de 40 % soit 2352,64 €.

- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

---

## **CHANGEMENT DES MENUISERIES DU LOCAL DES RESTOS DU CŒUR RUE SŒUR MARIE BOITIER - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la collectivité met à disposition des Restos du Cœur un local sis rue Sœur Marie Boitier. Dans le cadre d'une recherche d'économie d'énergie, il y a lieu de changer les menuiseries.

L'investissement total de ce projet se monte à **5009,54 €**.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
État (DETR)	2003,81 €	40,00 %
Autofinancement CDC	3005,73 €	60,00 %
<b>Total</b>	<b>5009,54 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement exposés ci-dessus.

- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter une demande de financement DETR à hauteur de 40 % soit 2003,81 €.

- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

---

## **DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE LA FERTÉ-MACÉ PAR LA CRÉATION D'UN ESPACE D'ANIMATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par circulaire en date du 15 janvier 2016, le premier Ministre a confié aux Préfets de Région la gestion de deux enveloppes financières destinées à soutenir l'investissement public local.

La première enveloppe concerne les grandes priorités d'investissements pour toutes les communes et EPCI : rénovation thermique, transition énergétique...

La seconde enveloppe concerne la revitalisation ou le développement des bourgs-centres et ville de moins de 50 000 habitants.

Il semblerait que le projet de démolition d'un immeuble vétuste de la collectivité pour désenclaver la Médiathèque rénovée en 2015 avec la création d'une esplanade ouverte sur les rues commerçantes (rue Saint Denis et rue d'Hautvie) soit éligible à ces financements.

Ce bâtiment (R+2 très étroit, sans possibilité de mise en accessibilité) est actuellement occupé par le service Sports et Loisirs de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel qui sera transféré dans d'autres locaux.

Le plan de financement serait établi comme suit :

	Montant en K€ HT	Taux
▪ Autofinancement	59 533,00 €	30 %
▪ Subvention de l'État : dotation de soutien à l'investissement public	140 000,00 €	70 %
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>199 533,00 €</b>	

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- DÉCIDE la réalisation du projet de dynamisation du centre-ville de La Ferté-Macé par la démolition d'un bâtiment et la création d'un espace d'animation.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin d'optimiser la production de chaleur de la chaufferie bois, il a été étudié avec Dalkia la faisabilité d'une extension du réseau de chaleur.

Cette extension permettrait de desservir la salle des Noisetiers, l'école Paul Souvray et la partie du Lycée Flora Tristan qui n'est pas encore raccordée.

L'investissement total se monte à **266 431 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Fonds Défi'NeRgie	80 000,00 €	30,00 %
ETAT (DETR)	133 145,00 €	50,00 %
Autofinancement CDC	53 286,00 €	20,00 %
<b>Total</b>	<b>266 431,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DECIDE la réalisation de l'opération

- SOLLICITE les subventions inscrites dans le plan de financement

- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

## **REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE LA FERTÉ-MACÉ PAR DES OPÉRATIONS DE DENSIFICATION EN MATIÈRE D'HABITAT - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par circulaire en date du 15 janvier 2016, le premier Ministre a confié aux Préfets de Région la gestion de deux enveloppes financières destinées à soutenir l'investissement public local.

La première enveloppe concerne les grandes priorités d'investissements pour toutes les communes et EPCI : rénovation thermique, transition énergétique...

La seconde enveloppe concerne la revitalisation ou le développement des bourgs-centres et ville de moins de 50 000 habitants.

Il semblerait que le projet de résorption des friches appartenant à la collectivité et situées en centre-ville afin de diversifier l'offre d'habitat sur la commune et revitaliser le centre et ses commerces de proximité, soit éligible à ces financements.

Deux sites sont concernés :

- rue Wilfried Challemel : construction de 16 logements individuels et semi-collectifs.

- rue de la Barre - Maison Bobot : réhabilitation d'un immeuble vétuste (14 logements).

La demande de subvention vise à permettre de créer des logements au prix du marché local.

Le plan de financement serait établi comme suit :

<b>Financier</b>	<b>Maison Bobot Phase 1</b>	<b>Maison Bobot Phase 2</b>	<b>Ilot Marcel Pierre</b>	<b>Taux</b>	<b>Total Projet</b>
▪ Subvention État	320 000,00 €	145 000,00 €	535 000,00 €	21,75 %	1 000 000,00 €
▪ Autofinancement	332 642,00 €	149 970,00 €	540 990,00 €	22,26 %	1 023 602,00 €
▪ Ventes	633 333,00 €	475 000,00 €	1 466 667,00 €	55,99 %	2 575 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 285 975,00 €</b>	<b>769 970,00 €</b>	<b>2 542 657,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4 598 602,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

---

## **REQUALIFICATION DU QUARTIER JACQUES PRÉVERT DE LA FERTÉ-MACÉ - PREMIERE PHASE - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par circulaire en date du 15 janvier 2016, le premier Ministre a confié aux Préfets de Région la gestion de deux enveloppes financières destinées à soutenir l'investissement public local.

La première enveloppe concerne les grandes priorités d'investissements pour toutes les communes et EPCI : rénovation thermique, transition énergétique...

La seconde enveloppe concerne la revitalisation ou le développement des bourgs-centres et ville de moins de 50 000 habitants.

Il semblerait que l'opération de requalification du Quartier Jacques Prévert soit éligible à ces financements.

La première phase de ce projet concerne :

- le traitement des espaces extérieurs pour accompagner les actions déjà engagées par la collectivité et les bailleurs sociaux pour changer l'image du quartier (création d'un Centre Social, réhabilitation d'une tour et transformation en Foyer des Jeunes Travailleurs et bureaux pour les services sociaux du Département, démolition de logements HLM : l'aménagement d'une place centrale, requalification des voiries et parkings, développement des liaisons douces.

- la création d'une nouvelle voie pour désenclaver le cœur du quartier en le reliant à l'avenue Le Meunier de la Raillère.

Le coût total de cette première phase est de **1 030 131,00 €**.

Le plan de financement serait établi comme suit :

	<b>Montant en K€</b>	<b>Taux</b>
▪ Autofinancement	486 448,00 €	37,81 %
▪ Subvention de l'État : dotation de soutien à l'investissement public	500 000,00 €	38,87 %
Autres (préciser ci-dessous) :		
▪ Bailleurs sociaux	100 000,00 €	7,77 %
▪ Région	200 000,00 €	15,55 %
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>1 286 448,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- DÉCIDE la réalisation du projet de requalification du Quartier Jacques Prévert de La Ferté-Macé - première phase.**

**- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,  
FAIT A LA FERTÉ-MACÉ,  
LE PRÉSIDENT,  
JACQUES DALMONT